

COMITE DES PARENTS D'ELEVES DE LA TOUVELINE

CONSEIL D'ECOLE N°1 du 8 novembre 2013

Participants :

Enseignantes : Mme Florence Ghisolfi (directrice), Mme Anne Lambert, Mme Karine Jean, Mme Françoise Fourel, Mme Olivia Bouzon, Mme Candice Guibot.

Equipe de la mairie : Mme Laurence Théry (mairie du Touvet), Mme Annie Vuillermoz, Mme Magali Chatain, Mr. Julien Guffond.

Déléguées des parents d'élèves : Mme Magalie Clerc, Mme Caroline Chabert, Mme Emmanuelle Bourgeois, Mme Gaëlle Berlioz, Mme Julie Cournut

1. Effectifs et répartition

L'école maternelle compte 141 élèves répartis comme suit:

- 27 enfants avec Karine - Petite Section
- 28 enfants avec Olivia et Bérengère - Petite Section
- 28 enfants avec Florence et Candice - 5 en Petite Section et 23 en Moyenne Section
- 29 enfants avec Catherine et Françoise - 19 en Moyenne Section et 10 en Grande Section
- 29 enfants avec Anne - Grande Section

1 enfant de petite section doit arriver en décembre ou janvier dans la classe de Karine.

Les inscriptions des enfants nés en 2011 et effectuant leur première rentrée en septembre 2014 auront lieu en janvier afin de prévoir les effectifs de l'année 2013/2014.

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur pour l'année 2013/2014 a été voté à l'unanimité. Il sera affiché à l'entrée de l'école et des classes et sera disponible sur le blog.

3. Résultats des élections

La liste unique de délégués de parents d'élèves a été élue le 11 octobre 2013. Parmi 239 électeurs, il y a eu 71 votants dont 5 bulletins nuls, soit un taux de participation de 29,7%.

4. Intégration des élèves porteurs de handicap

Deux élèves sont porteurs de handicap dans l'école cette année scolaire. Afin de leur permettre une meilleure intégration, Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) a été élaboré pour chacun. Ces deux enfants bénéficient de l'aide de deux auxiliaires de vie scolaire comme suit :

- 12h par semaine depuis septembre pour le premier enfant
- 18h par semaine depuis le 5 novembre pour le deuxième enfant

5. Organisation de l'APC

L'APC est l'accompagnement pédagogique complémentaire. Dans les classes de petits, il permet en début d'année de familiariser les enfants avec leur classe et de les faire gagner en autonomie. Chez les grands c'est l'écriture du prénom qui est travaillé. Toutefois, par la suite et dans les autres niveaux, l'APC sera de préférence proposé aux enfants présentant une difficulté ponctuelle. Les enfants pourront alors bénéficier d'une séance d'APC avec leur enseignant sous réserve d'accord des parents.

Ces séances ont lieu comme suit :

- chez Karine : les mardis et jeudis de 15h45 à 16h15
- chez Olivia et Berengère : le vendredi de 15h45 à 16h30
- chez Florence et Candice : le vendredi de 15h45 à 16h30
- chez Catherine et Françoise : de 12h50 à 13h20 pour les grands et le mardi de 15h45 à 16h15 pour les moyens.
- chez Anne : les jeudis et vendredis de 12h50 à 13h20

6. Organisation et points sur les nouveaux rythmes

En début d'après-midi, tous les petits et moyens vont à la sieste. Ceux qui mangent à la cantine sont couchés vers 13h dans les dortoirs de Florence et Karine. Ceux qui ne mangent pas à la cantine dorment dans le dortoir d'Olivia. Après des débuts difficiles, il semblerait que le système mis en place fonctionne.

Certains enfants doivent changer de dortoir car ils ne fréquentent la cantine que certains jours de la semaine. Les maitresses vont réexpliquer aux enfants pourquoi ils ne dorment pas toujours dans le même dortoir afin de rassurer ceux pour qui le changement semble plus difficile.

Afin d'assurer la sécurité des enfants au lever de la sieste, les ATSEM doivent les raccompagner dans leur classe ce qui perturbe leur travail. Elles sont moins disponibles pour les ateliers de l'après-midi.

Toutes les enseignantes, ainsi que 2 ATSEM, ont été en grève le 14 novembre 2014 pour demander des aménagements de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. L'équipe enseignante constate en ce début d'année, plus de fatigue, plus d'absentéisme, notamment le mercredi matin chez les petits mais également dans toutes les classes y compris en grande section, et plus d'enfants malades.

Afin de respecter au mieux le rythme des enfants et de faciliter les apprentissages, elles sont contraintes d'alléger leurs programmes et trouvent que la qualité de leur travail est diminuée.

La journée des enfants n'est pas raccourcie. Par contre ils ne bénéficient plus que d'une récréation de 10 minutes l'après-midi.

Par ailleurs, les maitresses constatent que les activités proposées aux enfants de maternelle après 15h45 en péri éducatif ne sont pas différentes de celles proposées dans le cadre de l'école et surtout en grand groupe. Il est difficile pour les enfants de faire la différence entre temps scolaire et temps péri-éducatif.

L'équipe municipale indique qu'environ 90 enfants sur 141 fréquentent régulièrement les activités péri-éducatives, toutes sections confondues. Le taux d'encadrement prévu par la législation est de 1 pour 14. A l'école maternelle du Touvet, le nombre d'encadrants est 8 pour environ 90 enfants présents, soit 1 pour 11. Lorsque c'est possible, les groupes sont scindés.

La mairie se propose d'augmenter la communication sur le contenu des activités péri-éducatives afin de répondre aux questions soulevées par plusieurs parents.

L'activité « maison Saint-Jean » a été arrêtée par manque de temps. Il faudrait une heure minimum pour pouvoir se déplacer. Il y a eu de très bons retours d'Anne, de sa classe et de la maison Saint-Jean sur cette activité.

Les employés municipaux qui animent les temps péri-éducatif s'investissent beaucoup et se sont bien adaptés à leur rôle. Toutefois les maitresses ressentent de la fatigue chez les ATSEM.

Certains parents regrettent de ne plus pouvoir échanger avec les maitresses de manière informelle à la fin de la journée. Celles-ci le regrettent également et proposent aux parents qui le souhaiteraient de prendre rdv avec elles.

7. Budget de l'école

Pour l'année scolaire 2013/2014, l'école dispose d'une dotation de la mairie de 37 € par enfant soit 5217 euros, de 7500 euros pour des intervenants extérieurs et de 2500 euros pour le transport.

A cela s'ajoute les dons des parents pour la coopérative scolaire en début d'année scolaire et celui du Sou des Ecoles qui sera versé courant janvier 2014.

Pour mémoire, en 2013, le Sou des Ecoles a reversé 2200 euros à l'école.

Les maitresses remercient les parents pour leurs dons à la coopérative scolaire.

Les enseignantes souhaitent utiliser une partie du budget alloué aux intervenants extérieurs pour apprendre les danses du monde aux enfants. Elles recherchent un intervenant pour cette activité.

8. 1ere alerte incendie et le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

La 1ère alerte incendie était prévue le vendredi 8 novembre. Florence informe que le déclenchement de la sirène n'a pas eu lieu car les boîtiers d'alarme n'ont pas fonctionné. Les services techniques se chargent de programmer les réparations, voire le changement du boîtier si nécessaire. Un nouvel exercice sera programmé. Trois exercices d'alerte incendie doivent avoir lieu chaque année.

Par ailleurs, un autre exercice, dit de Richter, aura lieu au cours de l'année. Il s'agit d'un exercice de simulation d'un séisme.

Un autre exercice, de type PPMS, sera programme en cours d'année afin de simuler la survenu d'un autre accident majeur. Madame le Maire rappelle que les accidents majeurs pouvant survenir et affecter les habitants de la commune du Touvet sont recensés dans le Plan Communal de Sauvegarde.

9. La scolarisation des enfants de 3 ans en cours d'année scolaire

Des familles ont formulé le souhait d'inscrire leur enfant en cours d'année. La mairie ne s'y oppose pas. Toutefois, en raison des effectifs et pour des questions de

sécurité et de pédagogie, les enseignantes demandent à la mairie de limiter la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en cours d'année.

10. Organisation des ATSEM

Il y a 4 ATSEM pour 5 classes. Un roulement a été mis en place l'après-midi afin de ne pas pénaliser d'enfants. Ainsi, chaque classe n'a pas d'ATSEM un après-midi par semaine et deux classes doivent se partager une ATSEM tous les matins.

Avec les nouveaux rythmes scolaires, le temps de travail des ATSEM a été réorganisé. Elles n'ont plus à faire le ménage pendant les vacances scolaires. Elles restent néanmoins responsables du ménage le soir.

Ce sont des personnes extérieures à l'école qui ont la charge du ménage des vacances.

11. Utilisation du portail famille

Plusieurs parents ont signalé certains dysfonctionnements avec le portail famille : changements effectués dans les délais mais n'apparaissant pas, réservation de cantine effectuée dans les délais mais non prise en compte, etc. La mairie informe qu'il faut compter 48h avant que les modifications apparaissent à l'écran. Certains dysfonctionnements ont également été constatés par l'équipe municipale et ont été résolus. La Mairie va essayer de se rapprocher du prestataire du logiciel pour tâcher de remédier à ces dysfonctionnements.